

Max Mustermann
1, Rue de l'Eau
L-1234 LUXEMBOURG

73

Luxembourg, le 18.10.2021

AVIS

Madame, Monsieur,

Nous tenons à attirer votre attention sur une modification du mode de fonctionnement concernant la régularisation de l'assurance pension complémentaire.

A partir du mois d'octobre 2021, cette régularisation sera effectuée et comptabilisée directement sur votre extrait de compte mensuel. En effet, cette régularisation se faisait jusqu'à présent toujours une fois par an, en février de l'année suivant l'exercice.

Cette régularisation annuelle ne sera dès lors plus appliquée.

MITTEILUNG

Sehr geehrte Damen und Herren,

Wir möchten Sie auf Änderungen im Rahmen der Regularisierung Ihrer Zusatzrentenversicherung hinweisen.

Ab Oktober 2021 wird diese Regularisierung monatlich durchgeführt und zusammen mit den Beiträgen auf Ihrem monatlichen Kontoauszug verrechnet. Bisher wurde diese Regularisierung einmal im Jahr, jeweils im Februar des folgenden Jahres, vorgenommen.

Dementsprechend entfällt die jährliche Regularisierung.

